



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le directeur du cabinet du ministre d'État

Paris, le 10 JUIN 2010

Référence : D10010587

Monsieur le Président

Par lettre du 26 mars 2010, vous avez bien voulu interroger M. Jean-Louis BORLOO, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat, concernant l'organisation du débat public sur le projet EPR Penly 3.

A la suite du Grenelle de l'environnement, il était nécessaire de doter la France d'une nouvelle feuille de route énergétique. Le ministre d'Etat a donc demandé, dès l'été 2008, à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) de mener sans délai un exercice de programmation des investissements de production et d'approvisionnement en énergie de la France à l'horizon 2020. Pour mener ces travaux, l'ensemble des parties prenantes du Grenelle de l'environnement : les industriels, les associations, les syndicats, les collectivités et les représentants de l'Etat.

Cet exercice s'est conclu le 3 juin 2009 par la transmission au Parlement, des programmations pluriannuelles des investissements (PPI) de production électrique et de production de chaleur, ainsi que du plan indicatif pluriannuel (PIP) dans le secteur du gaz. Avec ces trois documents, la France dispose d'un programme d'infrastructures énergétiques qui accorde la priorité aux actions d'économies d'énergie et comprend un vaste programme d'équipement en énergies non carbonées. A ce titre, la PPI électricité intègre la possibilité de mise en service d'un deuxième EPR à Penly à l'horizon 2017.

La PPI électricité est la traduction concrète de la politique énergétique dans le domaine de l'électricité. Dans le rapport puis dans l'arrêté qui en découle, la PPI a vocation à établir des orientations pour l'action publique. Cette réflexion préalable sur l'équilibre offre-demande à long terme a débouché notamment sur la décision de principe de mettre en service un deuxième EPR à Penly inscrite dans « la feuille de route énergétique de la France ». Cette feuille de route a conduit naturellement à la décision de saisir la Commission nationale du débat public de ce projet.

Monsieur Didier HOUJ
Président de la Commission particulière de débat public
Quai Guynemer
76200 DIEPPE

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ainsi, dans le cas particulier de l'EPR Penly, la saisine de la CNDP par le maître d'ouvrage était indispensable. Celle-ci a décidé d'organiser un débat public et je l'en remercie. D'autres procédures sont également indispensables telles que les procédures menées auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire en vue de l'autorisation de mise en service de la centrale.

Je demande à la DGEC de se tenir à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait utile et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Jean-François CARENCIO



Présent
pour
l'avenir

www.developpement-durable.gouv.fr